
INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2026 POUR L'ANNÉE 2025 : 80/100

	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	35	40
Écart de répartition des augmentations individuelles	5	20
Écart de répartition des promotions	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	15	15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total des indicateurs calculables	80	100
INDEX (sur 100 points)	80	

Les objectifs de progression fixés pour chaque indicateur pour lequel la note maximale n'a pas été atteinte sont :

Ecart de rémunération : Poursuivre l'application des dispositions de l'accord collectif égalité professionnelle (art. 2.3).

Ecart de taux d'augmentations individuelles : Veiller à augmenter les femmes dans les mêmes proportions que les hommes.
